

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **30 Mai 2020**
Date de Publication et d’Affichage : **8 Juin 2020**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 04 Juin 2020 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN *Maire de LA PETITE-PIERRE*

Membres en fonction : **15**

Membres présents : **15**

Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Alain BAILLET *Adjoint au Maire*
M. Philippe LUSTIG, Mme Lauriane REINBOLD, M. Gabriel DALSTEIN, Mmes Rachel FRITZ, Laure RINCKEL-GEYER, MM. Frédéric BAUER, Vincent D’AGOSTO, Eric WILHELMY-ARNOULD, Eric HECKEL, Mme Brigitte AUBERT, MM. Thomas HILD, Emmanuel LEGRAND *Conseillers Municipaux*

Membre absent excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : **0**

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLER-AMARD



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
 - Présentation des agents du service technique et administratif
 - Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
 - Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et informations diverses
 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 1. Délibération pour le versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**
 - 2. Constitution de Commissions Municipales Permanentes et création d'une commission « Comité des Fêtes » et d'une commission « Culture »**
 - 3. Constitution de groupe de travail et définition des comités de quartier**
 - 4. Désignation de délégués et de représentants communaux auprès des établissements de coopération et organismes extérieurs**
 - 5. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Désignation d'un responsable des locations de salle (souhait d'un binôme)
 - B. Journée Citoyenne du 4 Juillet 2020 (organisation, présence des employés communaux)
 - C. Détritus à l'aire de pique-nique et aux abords du Clubhouse
 - D. Demande d'emplacement pour un stand de vente de glaces
 - E. Organisation de la communication vers et en provenance des habitants

* * *

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Marie-Christine MILLER-AMARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celle-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Présentation des agents du service technique et administratif**

Avant de passer à l'Ordre du Jour, la séance débute par une présentation individuelle des agents du service technique et administratif suivie par la présentation de l'ensemble des élus, afin de permettre de faire connaissance avec l'équipe municipale suite aux dernières élections.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du samedi 23 Mai 2020 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et informations diverses**

A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance

01/06/2020

Point avec les Maires du RPI concernant la possibilité d'une réouverture des écoles, en concertation avec les institutrices. Souhait de réouverture pour l'école de La Petite-Pierre qui permettra également de servir d'expérimentation en vue de la prochaine rentrée.

Les autres communes du R.P.I. n'envisagent pas de réouverture avant le mois de septembre prochain. Avis favorable pour la réouverture des classes de CM1-CM2 à La Petite-Pierre, moyennant le respect d'un certain nombre de prescriptions (sens de circulation, limitation du nombre d'élèves par classes, groupes, fléchages, mode de nettoyage intégral et de désinfection, accompagnement des élèves).
Date de reprise prévue : Jeudi le 11 Juin 2020

02/06/2020

Rencontre des agents communaux avec le Maire et les Adjointes pour une présentation des activités et des fonctions respectives des agents.

Mise en place d'une méthodologie et d'outils de travail avec le service technique pour la gestion des demandes extérieures

03/06/2020

Entretien avec un responsable de La Poste concernant l'Agence Postale Communale (possibilités d'adaptation du service et des horaires)

26/05 au 08/06/2020

Rencontre individuelle d'élus par le Maire

A partir du 02/06/2020

Visite des différents bâtiments communaux et installations communales

B. Informations diverses

- Réparations sommaires à prévoir au niveau des toilettes des écoles
- Projet de vente de terrains aux lieudits « Rettern et « Wolfsloch » (examen à prévoir en commission)

❖ **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020, le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes, prises en vertu de cette délégation :

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner (bâti) – Décision du 04 Juin 2020

Les élus prennent connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie et concernant le bien suivant :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
AH	59	24 Rue du Château	82ca

d'une contenance totale de 0a82ca, bâti sur terrain propre, vendu en totalité, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels (hypothèque conventionnelle), soumis au droit de préemption urbain (Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme), et pour lequel il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

2) Mise en place d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe pour accroissement saisonnier d'activité – Décision du 30 Avril 2020 (Régularisation)

Sur avis favorable du Conseil Municipal (précédente municipalité), création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe non titulaire au titre d'un accroissement saisonnier d'activité, à compter du 11 Mai 2020, pour une durée de 2 mois, à temps non complet (20H/35H) avec une rémunération fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade.

3) Arrêté temporaire portant fermeture provisoire de l'Ecole Primaire pour cause d'épidémie de Covid-19 – Arrêté du 07 Mai 2020

4) Renouvellement de la ligne de trésorerie de 200.000,- € auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe – Décision du 03 Juin 2020

Les élus sont informés du renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200.000, - € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne grand Est Europe et arrivant à échéance le 17 Juillet 2020. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Taux révisable Euribor 3 mois + marge = 0,75%
- Durée : 1 an renouvelable
- Périodicité de paiement des agios : trimestrielle
- Modalités de révision : Euribor du dernier jour du trimestre civil appliqué au titre du trimestre décompté
- Décompte des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : 250,- €
- Tirage minimum : 15.000,- €
- Commission de non-utilisation : 0,10%

ADOPTÉ.

* * *

1. Délibération pour le versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

M. le Maire expose que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L. 2123-20 et suivants, ainsi que l'article R. 2151-2 alinéa 2,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal en date du 23 Mai 2020 relatif à l'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

Considérant que la Commune compte 622 habitants (population totale en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2020),

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 40,30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjointes réellement en exercice,

Il est proposé au conseil municipal :

- De calculer dans un premier temps l'enveloppe indemnitaire globale autorisée,
- Dans un second temps de fixer et de répartir l'enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ainsi calculée.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Article 1^{er}

Prend acte de la fixation de droit de l'indemnité de fonction du Maire au taux maximum de **40,30%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour l'exercice effectif des fonctions du Maire.

Article 2

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes comme suit à compter de leur date d'entrée en fonction (avec effet à compter du 25 Mai 2020) :

- **1^{er} Adjoint : 10,70%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- **2^{ème} Adjoint : 10,70%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Article 3

Rappelle que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION TOTALE AU DERNIER RECENSEMENT : 622 habitants (2020)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du Maire (40,3%) + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation (10,70% + 10,70%) = **61,70%**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire et %	Taux maximal autorisé	Taux voté en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration éventuelle Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Maire	40,30%	40,30%	-	40,30%

B - Adjointes au Maire avec délégation (art. L. 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Taux maximal autorisé	Taux voté en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration éventuelle Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
1 ^{ère} Adjoint	10,70%	10,70%	-	10,70%
2 ^{ème} Adjoint	10,70%	10,70%	-	10,70%

Enveloppe globale : **61,70 %**

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	15	0	0

Fait et délibéré en séance le 4 Juin 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

2. Constitution de Commissions Municipales Permanentes et création d'une commission « Comité des Fêtes » et d'une commission « Culture »

M. le Maire indique aux élus que les travaux du Conseil ne résultent pas exclusivement des réunions en séance plénière, mais également des commissions où une part du travail d'étude de projets et de préparation des décisions est réalisée.

Le Conseil Municipal peut ainsi former des commissions chargées d'étudier des questions ou thématiques soumises à l'assemblée soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. (art. L 2121-22 du C.G.C.T.)

Ces commissions préparent la décision des élus mais émettent des avis à caractère purement consultatif.

Les travaux intérieurs des Commissions sont soumis aux règles édictées par la loi pour les travaux du Conseil Municipal.

Les séances d'étude des Commissions ne comportant pas l'intervention de décisions ni d'avis rendus au nom du Conseil ne sont pas publiques, et les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions et dispose d'une voix prépondérante dans les décisions prises. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, après appel de candidatures et délibération (scrutin public),

VU le C.G.C.T. et notamment l'article L. 2121-22,

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil, et qu'il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences attribuées à la Commune,

CONSIDÉRANT QUE le Maire est président de droit des différentes commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint si nécessaire,

DÉCIDE de fixer à **10** le nombre des commissions du Conseil Municipal, et dont la constitution et la répartition des membres s'établit comme suit :

1^{ère} commission :

FINANCES

Composition :

Le Maire

- Alain BAILLET (vice-président)
- Eric HECKEL
- Vincent D'AGOSTO
- Philippe LUSTIG
- Gabriel DALSTEIN

2^{ème} commission :

VIE ASSOCIATIVE, CITOYENNETÉ, TOURISME-LOISIRS

Composition :

Le Maire

- Marie-Christine MILLER-AMARD (vice-présidente)
- Eric WILHELMY
- Philippe LUSTIG
- Rachel FRITZ

3^{ème} commission :

VOIRIE – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, ESPACES PUBLICS, GESTION DES DÉCHETS, DIVERS

Composition :

Le Maire

- Vincent DAGOSTO (vice-président)
- Brigitte AUBERT
- Emmanuel LEGRAND
- Gabriel DALSTEIN
- Frédéric BAUER

4^{ème} commission :
**FORÊT (AFP) – AGRICULTURE – CHASSE, ENVIRONNEMENT ET DÉPLACEMENTS,
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Composition :

Le Maire

- Philippe LUSTIG (vice-président)
- Emmanuel LEGRAND
- Thomas HILD
- Gabriel DALSTEIN

5^{ème} commission :
ÉDUCATION – ÉCOLES – JEUNESSE - PRÉVENTION

Composition :

Le Maire

- Lauriane REINBOLD (vice-présidente)
- Frédéric BAUER
- Marie-Christine MILLER-AMARD

6^{ème} commission :
**BÂTIMENTS COMMUNAUX & PATRIMOINE FONCIER DE LA COMMUNE – HABITAT ET
LOGEMENT**

Composition :

Le Maire

- Vincent D'AGOSTO (vice-président)
- Emmanuel LEGRAND
- Alain BAILLET
- Gabriel DALSTEIN
- Eric HECKEL

7^{ème} commission :
COMITE DE RÉDACTION DU BULLETIN COMMUNAL "BLAETTEL"

Composition :

Le Maire

- Marie-Christine MILLER-AMARD (vice-présidente)
- Laure RINCKEL

8^{ème} commission :
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS PERMANENTE

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du C.G.C.T., qui prévoit que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Composition :

Le Maire (président de la Commission + 3 membres du Conseil Municipal)

- Alain BAILLET
- Eric HECKEL
- Vincent D'AGOSTO

Suppléants :

- Frédéric BAUER
- Marie-Christine MILLER-AMARD
- Philippe LUSTIG

Autres personnes associées avec voix consultative :

- Personnes compétentes dans le domaine objet du marché
- Comptable public
- Représentant du service chargé de la répression des fraudes (DDPP ou DDCSPP)

9^{ème} commission :
COMITE DES FÊTES

Composition :

Le Maire

- Eric WILHELMY-ARNOULD (vice-président)
- Marie-Christine MILLER-AMARD

Composition :

Le Maire

- Lauriane REINBOLD (vice-présidente)
- Rachel FRITZ
- Philippe LUSTIG
- Marie-Christine MILLER-AMARD
- Eric WILHELMY-ARNOULD

ACTION & SOLIDARITE (Centre Communal d'Action Sociale)

Suite à la dissolution du Centre d'Action Sociale en 2015, et considérant que le conseil municipal exerce désormais directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au C.C.A.S. ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation, il est décidé de reconduire une commission à titre consultatif "**Action sociale et solidarité**" qui sera composée comme suit :

- Claude WINDSTEIN (Président),
- Lauriane REINBOLD
- Alain BAILLET

ainsi que de membres extérieurs, nommés par le Maire, qui seront associés à la commission à titre consultatif.

Responsables Communaux et référents dans divers domaines

DOMAINE	Responsable Communal	Suppléant éventuel
Gîte d'Étape Communal	Emmanuel LEGRAND	<i>Alain BAILLET</i>
Bibliothèque Municipale	Marie-Christine MILLER-AMARD	<i>Lauriane REINBOLD</i>
Salle Polyvalente	Eric HECKEL	<i>Alain BAILLET</i>
Ventes de bois	Philippe LUSTIG	<i>Thomas HILD</i>
Chaufferie Collective au bois du Rebberg	Eric HECKEL	<i>Frédéric BAUER</i>
Conseiller Communal des Orphelins	Lauriane REINBOLD	<i>Alain BAILLET</i>
Locations Salle Polyvalente	Emmanuel LEGRAND	<i>Thomas HILD</i>

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	15	0	0

Fait et délibéré en séance le 4 Juin 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. Constitution de groupe de travail et définition des comités de quartier

Sur la proposition de M. le Maire, et suite à la composition de commissions municipal, le Conseil Municipal décide de constituer le groupe de travail complémentaire suivant :

Groupe de travail « Services communaux » :

Vincent d'Agosto, Alain Baillet, Gabriel Dalstein, Philippe Lustig.

Comités de quartier : La définition et le fonctionnement des comités de quartier seront précisés ultérieurement.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	15	0	0

Fait et délibéré en séance le 4 Juin 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. Désignation de délégués et de représentants communaux auprès des établissements de coopération et organismes extérieurs

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts des établissements et organismes extérieurs (E.P.C.I., syndicats mixtes, autres organismes) relatifs à la désignation de délégués titulaires et éventuellement de suppléants ainsi que leur répartition,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de désigner de nouveaux délégués titulaires et suppléants amenés à siéger dans ces organismes,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le Conseil Municipal, après avoir recueilli les candidatures de conseillers, décide de procéder à la désignation des représentants délégués par la Commune au sein des établissements de coopération et organismes extérieurs suivants :

ETABLISSEMENTS & ORGANISMES EXTERIEURS	DELEGUES / REPRESENTANTS DE LA COMMUNE		OBSERVATIONS
	DELEGUE OU REPRESENTANT TITULAIRE	DELEGUE OU SUPPLEANT EVENTUEL	
Désignation d'un délégué de la Commune auprès de la Fédération des STATIONS VERTES de Vacances et des Villages de Neige	Claude WINDSTEIN (représentant titulaire)	Philippe LUSTIG (délégué)	<i>en réf. au Décret N° 2014-341 du 16 Mars 2014</i>
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (délégué communal dans les instances du SYCOPARC)	Claude WINDSTEIN (délégué)		
Communauté de Communes de HANAU - LA PETITE-PIERRE	Claude WINDSTEIN	Marie-Christine MILLER-AMARD (suppléante)	
Conseil de la Vie Sociale de la Maison de Retraite "Le Kirchberg"	Lauriane REINBOLD		
Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique Intercommunal	Lauriane REINBOLD		
Collège de Drulingen & S.I.C.E.S.	Eric HECKEL (délégué titulaire)	Frédéric BAUER (délégué suppléant)	
Délégué auprès de "La Prévention Routière"	Vincent D'AGOSTO		
Correspondant Local Défense (Délégation Militaire du Bas-Rhin)	Vincent D'AGOSTO		

La liste sera ultérieurement complétée par la désignation de délégués amenés à siéger dans d'autres organismes extérieurs, en fonction des renouvellements en cours dans certaines instances d'organismes extérieurs.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	15	0	0

Fait et délibéré en séance le 4 Juin 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

5. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

- A. Désignation d'un responsable des locations de salle (souhait d'un binôme)** – voir point 3
- B. Journée Citoyenne du 4 Juillet 2020** (organisation, achat de matériel, présence des employés communaux)
- C. Détritus à l'aire de pique-nique et aux abords du Clubhouse** (étude de la mise en place d'un emplacement pour le dépôt des déchets verts et le tri des plastiques)
- D. Demande d'emplacement pour un stand de vente de glaces** (non favorable pour l'instant)
- E. Organisation de la communication vers et en provenance des habitants**

Prochains Évènements - Dates à retenir : -

- Report du prochain Conseil Municipal des Jeunes à la rentrée de Septembre 2020
- Réunion des Acteurs Economiques de la commune : fixée au Lundi 06 Juillet 2020 à 20H à la salle polyvalente
- Réunion à prévoir en direction des professionnels locaux

Autres informations :

- Réalisation de cartes de visite pour élus
- Réalisation de divers travaux (remise en place d'un panneau d'information route d'Ingwiller, nettoyage des espaces verts au Kirchberg et au niveau du parking en face de l'Hôtel-restaurant « Aux 3 Roses », nettoyage de l'école et préparation de piquets, remplacement d'une sonde au niveau du chauffage de l'Eglise)

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 22H45.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>		Frédéric BAUER <i>Conseiller Municipal</i>	
Marie-Christine MILLER-AMARD <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Vincent D'AGOSTO <i>Conseiller Municipal</i>	
Alain BAILLET <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Eric WILHELMY-ARNOULD <i>Conseiller Municipal</i>	
Philippe LUSTIG <i>Conseiller Municipal</i>		Eric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>	-
Lauriane REINBOLD <i>Conseillère Municipale</i>		Brigitte AUBERT <i>Conseillère Municipale</i>	
Gabriel DALSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Thomas HILD <i>Conseiller Municipal</i>	
Rachel FRITZ <i>Conseillère Municipale</i>		Emmanuel LEGRAND <i>Conseiller Municipal</i>	
Laure RINCKEL-GEYER <i>Conseillère Municipale</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 03 JUILLET 2020 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 8 Juin 2020.